

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 20*Objet :*

Tarifs cantine

Date de convocation :

3 juin 2020

Date d'affichage :

3 juin 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
20*Nombre de votants :*
20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt

Le 9 juin à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Absents : Mme Monique LASVENES, Patrick SOULHAC, Christophe VIALA

Mme Flavie TAVERA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le prix de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 en tenant compte du quotient familial des familles pour les enfants de la commune de Lafrançaise et de la commune de Montastruc (qui ne possède pas d'école) ainsi que pour les enfants extérieurs de la commune :

	Quotient Familial < 400	Quotient familial de 400 à 800	Quotient familial > 800
Enfants de la Commune	2,40	2,60	2,80
Enfants Hors Commune	3,90	4,10	4,30

et pour les adultes (5,20€).

Il propose également que les repas pour les enfants soient facturés sous forme de forfait trimestriel basé sur le prix du repas et le nombre de jours d'inscription à la cantine par semaine, soit :

Enfants de la Commune de Lafrançaise et de Montastruc.

Semaines	1 ^{er} Trimestre			2 ^{ème} Trimestre			3 ^{ème} Trimestre		
	Quotient Familial < 400	Quotient familial de 400 à 800	Quotient familial > 800	Quotient Familial < 400	Quotient familial de 400 à 800	Quotient familial > 800	Quotient Familial < 400	Quotient familial de 400 à 800	Quotient familial > 800
Semaine de 4 jours	136.32	147.68	159.04	102.24	110.76	119.28	102.24	110.76	119.28
Semaine de 3 jours	102.24	110.76	119.28	76.68	83.07	89.46	76.68	83.07	89.46
Semaine de 2 jours	68.16	73.84	79.52	51.12	55.38	59.64	51.12	55.38	59.64
Semaine de 1 jour	34.08	36.92	39.76	25.56	27.69	29.82	25.56	27.69	29.82

Enfants extérieurs de la Commune

Semaines	1 ^{er} Trimestre			2 ^{ème} Trimestre			3 ^{ème} Trimestre		
	Quotient Familial < 400	Quotient familial de 400 à 800	Quotient familial > 800	Quotient Familial < 400	Quotient familial de 400 à 800	Quotient familial > 800	Quotient Familial < 400	Quotient familial de 400 à 800	Quotient familial > 800
Semaine de 4 jours	221.52	232.88	244.24	166.14	174.66	183.18	166.14	174.66	183.18
Semaine de 3 jours	166.12	174.64	183.16	124.59	130.98	137.37	124.59	130.98	137.37
Semaine de 2 jours	110.76	116.44	122.12	83.07	87.33	91.59	83.07	87.33	91.59
Semaine de 1 jour	55.36	58.20	61.04	41.52	43.65	45.78	41.52	43.65	45.78

En cas de mouvement (nouvelles inscriptions, départs) en cours de trimestre la facturation sera effectuée au prix du repas et il en sera de même en cas d'absence supérieure à 5 jours consécutifs de l'enfant pour raison médicale.

En cas d'inscription occasionnelle d'un enfant, les repas seront facturés au prix du repas et non pas sous forme de forfait.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les propositions de son Maire ci-dessus.

- A D O P T E E -



Le Maire

T. DELBREIL